



## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

Il sera procédé à une enquête publique sur le

**Modification du plan local d'urbanisme  
de la Commune de Donnemarie-Dontilly,  
Du 18 janvier 2021 au 19 février 2021 inclus,**

Soit pendant 33 jours consécutifs

Monsieur Jean-Pierre MARJOLET a été désigné commissaire-enquêteur par le 1er Vice-président du tribunal administratif de Melun.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public pendant la durée de l'enquête, du 18 janvier 2021 (9h00) au 19 février 2021 (17h00) en mairie de Donnemarie-Dontilly : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00, le samedi de 9h00 à 12h00.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au 80 rue de la Fontaine 77480 Bray-sur-Seine à l'attention du commissaire enquêteur.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté de Communes dès la publication du présent avis. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/pludonnemariiedontilly/>.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à « [pludonnemariiedontilly@democratie-active.fr](mailto:pludonnemariiedontilly@democratie-active.fr) ».

Les observations, propositions et contre-propositions sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de Donnemarie-Dontilly les :

- lundi 18 janvier 2021 de 9h00 à 12h00 ;
- samedi 6 février 2021 de 9h00 à 12h00 ;
- vendredi 19 février 2021 de 14h00 à 17h00.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée au siège de la Communauté de Communes, 80 rue de la Fontaine 77480 Bray-sur-Seine et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site internet « <https://www.democratie-active.fr/pludonnemariiedontilly/> »

À l'issue de l'instruction, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de M. Sénéchal au siège de la Communauté de Communes.

Le 21 décembre 2020.

Le Président,  
Monsieur DENORMANDIE Roger

  
